

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Paul-de-Salers, le 13 mars 2023

\*\*\*\*\*

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du  
Conseil Municipal qui aura lieu

Le mardi 21 mars 2023  
à 20h30 à la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Régis JOUDRIER,  
Maire.

### Ordre du jour :

- Approbation de la modification du périmètre du zonage d'assainissement proposé par le service assainissement de la communauté de communes.
- Vente du lot n°6 au lotissement d'Apcher – Autorisation de signer l'acte de vente.
- Emploi d'un saisonnier pour accroissement d'activité pour la saison d'estive Cumine ;
- Adhésion de la commune à l'ANEM (association nationale des élus de la montagne) ;
- Adhésion de la commune à l'association Fondation du Patrimoine
- Attribution de subventions 2023
- Proposition de l'ONF du programme d'actions 2023 en forêt communale
- Télé transfert des actes budgétaires à la préfecture – Autorisation de signer un avenant à la convention signée le 10 janvier 2022 avec la préfecture ;
- Approbation de l'organisation du temps de travail fixé à 1 607heures par an par la loi
- Questions diverses.

Présence indispensable

## Conseil municipal du 21 03 2023-

---

Sont présents :

Regis Joudrier Maire

Marie Hélène Vidal, deuxième adjointe

Andrée Borne

Daniel Fruquière

Laurence Borde

Pascal Crégut

Nadine Costes

Tony Joanny

Hubert Fontaine

Laurent Geneix, absent excusé.

Approbation du zonage d assainissement proposé par les services de la communauté de communes.

Vente du lot n°4 ,1586m<sup>2</sup> a 8€ /m<sup>2</sup> HT.

Accord pour vendre ce lot aux conditions ci- dessus.

Le conseil municipal autorise la vente de ce lot a Mme Barbara Gandillon et autorise Monsieur le Maire a signer le compromis de vente et l acte de vente.

Accord pour l emploi d un saisonnier pour accroissement temporaire de travail pour assurer le gardiennage du troupeau de la Cumine.

Accord pour l adhesion de la commune a l association :Fondation du Patrimoine.

Accord pour l adhésion de la commune a l ANEM(association nationale de la montagne)

Attribution des subventions : comme tableau ci-joint

Accord pour travaux sylvicoles de nettoyage de régénération(parcelle16.A) ,a voir avec l ONF pour une coupe.

Accord pour signer l avenant n°1 a la convention de télétransmission des actes a la préfecture.Autorisation donnée au Maire.

Accord pour la durée annuelle du temps de travail (1607h /an)

Avoir : devis pour mini pelle (occasion ,neuf) et reprendre dossier de la piste forestière et route de Blavat.

Accord donné pour restaurer le corral déjà installé au bourg.Dossier subventionné a 70%. Accord pour reprise de fontaines sur les estives subventionné aussi a 70%. ( corral :24500 euros,fontaine :6522 euros HT)

Vente lot n°2, 955M<sup>2</sup> demandé par Christian Lacombe.

Le conseil autorise Monsieur le Maire a signer cette cette vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu il va s absenter ,c est donc Laurent Geneix ,premier adjoint ,assurera son remplacement.

Fin de réunion a 22h

## SUBVENTIONS 2023

	2022	2023
Amicale laïque Salers	300.00 €	
Coop scolaire	350.00 €	
Voyage scolaire 2022 Salers 80/enfant		
Ecole St Joseph St martin forfait annuel <i>brut</i>	90.00 €	
Voyages Lycées/collèges		240 €

### Associations communales :

ACCA

Pastourelle	500.00€	
Protection civile	50.00 €	
APF	100.00€	
Mucoviscidose (St-Martin)	0.00 € -	
Don du sang (St-Martin)	100.00 €	
ADAPEI	100.00 €	
Ancien Afrique du Nord	50.00 €	
Pompiers Salers	50.00 €	
Pompiers St-Martin	50.00 €	
GVA (Mauriac/Pleaux/Salers)	50.00 €	
Association gym St-Bonnet de salers	50.00 €	
Mission locale des hautes terres	157.50 €	
UCLA St-Bonnet (maison retraite)	50.00€	
TOTAL versé	2 047.50	
Non affecté	952.50 €	
 Total	 3 000.00 €	 3 000.00€